

Le 5 septembre 2017

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **CINQUIÈME** jour du mois **DE SEPTEMBRE** de l'an deux mille **DIX-SEPT**, à l'heure et à l'endroit habituels des séances.

**SONT PRÉSENTS:** Madame Gaétane Gaudreau Langlois ainsi que Messieurs Pierre Martineau, Dany Brodeur et Christian Laporte.

**EST ABSENT :** George Charles Atkin.

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence de la mairesse Francine Caron Markwell.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, par intérim, Mme Caroline Rioux, est également présente conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

Il y a 30 personnes dans l'assistance.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Francine Caron Markwell procède à l'ouverture de la séance, il est 19 h 30.

17-09-926

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*Il est proposé par la conseiller Dany Brodeur  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu*

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

17-09-927

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

*Il est proposé par la conseiller Christian Laporte  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu*

**QUE** les procès-verbaux des 7 et 21 août 2017 soient adoptés tels que déposés.

ADOPTÉE

### 4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

Madame La Mairesse fait le point sur le suivi qu'entends faire la municipalité à la suite des résultats des référendums concernant le dossier de la location court terme.

### 5. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

#### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

- **Banque de terres**

Plusieurs aspirants producteurs agricoles s'intéressent à la MRC de Memphrémagog pour lancer leur entreprise. Au cours des dernières semaines, cinq rencontres ont été réalisées entre de futurs agriculteurs et des propriétaires fonciers. Le nom de « Banque de terres » deviendra « Arterre » dans les prochains mois. Anciennement parrainé par la MRC de Brome-Missisquoi, le projet le sera dorénavant par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ).

- **FDT**

Recommandations de huit (8) projets soumis au comité du Fonds de développement des territoires dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, pour un montant de

210 000 \$. Les promoteurs avaient jusqu'au 14 juillet 2017 pour soumettre leur projet. La valeur totale des demandes s'élevait à 771 373 \$.

- **Projets retenus** : Canton de Hatley : Développement récréotouristique Vallée Massawippi 10 000 \$, Canton de Potton : Restauration Grange Ronde 40 000 \$, **Canton de Stanstead : Sentier Rider 30 000 \$**, Centre de conditionnement Physique de Memphrémagog : Piste d'athlétisme La Ruche 52 500 \$, Coopérative de solidarité d'Austin : Communication sur le déploiement de la fibre optique large bande 5 000 \$, Corridor appalachien : Mise en valeur du sentier Mont Singer 10 000 \$, Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton : La forêt du village 10 000 \$, Municipalité d'Ayer's Cliff : Accès au lac Massawippi (trottoir) 52 500 \$
- **Non retenus (12)** dont Société de conservation du lac Lovering (Plantation de 700 arbres pour leur 50e

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

- **Sensibilisation**  
La MRC offrira une conférence sur la cohabitation entre les humains, les animaux domestiques et les animaux sauvages lors de la Foire écosphère, le 30 septembre 2017.
- **Changements climatiques**  
Les premières rencontres d'information pour l'élaboration de la stratégie d'adaptation aux changements climatiques auront lieu au cours de l'automne. L'équipe de chercheurs et d'étudiants travaille présentement sur la cueillette d'information, les scénarios climatiques et la modélisation des impacts sur le territoire de la MRC.
- **Gestion des matières résiduelles**  
Compostez sans bougonner! La campagne connaît un beau succès jusqu'à maintenant. Les 4 capsules ont été diffusées sur les réseaux sociaux entre la fin juin et le début août. Ensemble, elles comptabilisent plus de 17 000 vues. L'affluence sur le site [www.abcdubac.com](http://www.abcdubac.com) a augmenté depuis le début de la campagne.
- **Ristourne de RECUP Estrie** 293,000\$ sera retourné au prorata des portes soit 10\$ la porte.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

- **Rapport annuel 2016-2017** La MRC a reçu un accusé de réception du rapport annuel. Des recommandations d'actions sont faites au regard des activités à réaliser avec plus d'attention compte tenu du pourcentage d'atteinte des objectifs.
- **Démarches / Centre d'appels 911**  
Rencontre du comité technique le 5 juillet avec les directeurs incendie Cueillette et consignation Avons recueilli de leurs préoccupations concernant les centres d'appels; Envoi des éléments identifiés aux 3 centres d'appels qui seront invités à soumettre une proposition en prévision d'une rencontre avec des représentants de chacun des centres d'appels retenus afin que les directeurs obtiennent réponse à leurs questions : ♣ Sherbrooke ♣ Lévis ♣ CAUCA • Rencontre avec les représentants de l'entreprise Communication Plus afin d'évaluer avec eux l'impact d'un changement de centre d'appels (financier et coûts) . Demande de consigner leur évaluation des impacts par écrit.
- **Patrouille nautique** :  
Les sorties ont été maximisées lors des fins de journée et les fins de semaine.

## **6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Quelques citoyens/nes demandent des précisions sur le processus de cessation des activités de location court terme.

Une personne demande au conseil de ne pas adhérer à la Régie inter municipale d'incendie.

Une demande est adressée quant aux fréquences des collectes prévues pour 2018.

## **7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS**

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. La correspondance peut être consultée au bureau municipal pendant les heures régulières d'ouverture. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

## **8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **8.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis**

Le rapport des permis émis du mois d'août 2017 est déposé aux membres du conseil.

### **8.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière**

Le rapport du mois d'août 2017 est déposé aux membres du conseil.

### **8.3 Dépôt du Procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme**

Il n'y a pas eu de rencontre au mois d'août

## **9. ENVIRONNEMENT**

17-09-928

### **9.1 Remboursement dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques, règlements 386-2016 et 389-2016, lot 4 923 422**

**ATTENDU QUE** le règlement 386-2016 prévoit que la municipalité accorde une subvention sous forme d'avance de fonds remboursables au propriétaire de tout immeuble qui procède à la construction ou la réfection d'une installation septique selon certaines conditions;

**ATTENDU QUE** la présente demande a fait l'objet d'une analyse par l'inspectrice en environnement et que cette demande rencontrait les conditions d'éligibilité au programme;

**ATTENDU QUE** le propriétaire de l'immeuble situé au lot 4 923 422 a procédé au remplacement de son installation;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil accepte la demande d'inscription au programme et accorde au propriétaire du lot 4 923 422, la subvention couvrant les frais de 24 069,05\$ \$ plus les taxes applicables.

**QUE** le conseil autorise le paiement des factures reçues à ce titre de 24 069,05\$ plus les taxes applicables tel que le règlement le prévoit, conditionnellement au paiement par le propriétaire de tout arrérage dû à la municipalité au moment de la demande ainsi qu'au dépôt d'un certificat de conformité dûment signé et scellé par un professionnel qualifié et compétent en la matière, attestant que l'installation septique est conforme aux dispositions du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.22)*.

**QUE** le conseil mandate la directrice générale et secrétaire trésorière, ou la directrice générale et secrétaire trésorière par intérim ou son adjointe à appliquer les dispositions du règlements 389-2016 lorsque le financement de l'emprunt sera accordé.

ADOPTÉE

17-09- 929

**9.2 Remboursement dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques, règlements 386-2016 et 389-2016, lot 4 922 445**

**ATTENDU QUE** le règlement 386-2016 prévoit que la municipalité accorde une subvention sous forme d'avance de fonds remboursables au propriétaire de tout immeuble qui procède à la construction ou la réfection d'une installation septique selon certaines conditions;

**ATTENDU QUE** la présente demande a fait l'objet d'une analyse par l'inspectrice en environnement et que cette demande rencontrait les conditions d'éligibilité au programme;

**ATTENDU QUE** le propriétaire de l'immeuble situé au lot 4 922 445 a procédé au remplacement de son installation;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu***

**QUE** le conseil accepte la demande d'inscription au programme et accorde au propriétaire du lot 4 922 445, la subvention couvrant les frais de 20 308.63\$ plus les taxes applicables.

**QUE** le conseil autorise le paiement des factures reçues à ce titre de 20 308.63\$ plus les taxes applicables tel que le règlement le prévoit, conditionnellement au paiement par le propriétaire de tout arrérage dû à la municipalité au moment de la demande ainsi qu'au dépôt d'un certificat de conformité dûment signé et scellé par un professionnel qualifié et compétent en la matière, attestant que l'installation septique est conforme aux dispositions du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.22)*.

**QUE** le conseil mandate la directrice générale et secrétaire trésorière, ou la directrice générale et secrétaire trésorière par intérim ou son adjointe à appliquer les dispositions du règlements 389-2016 lorsque le financement de l'emprunt sera accordé.

ADOPTÉE

17-09-930

**9.3 Remboursement dans le cadre du programme de mise aux normes des installations septiques, règlements 386-2016 et 389-2016, lot 4 923 505**

**ATTENDU QUE** le règlement 386-2016 prévoit que la municipalité accorde une subvention sous forme d'avance de fonds remboursables au propriétaire de tout immeuble qui procède à la construction ou la réfection d'une installation septique selon certaines conditions;

**ATTENDU QUE** la présente demande a fait l'objet d'une analyse par l'inspectrice en environnement et que cette demande rencontrait les conditions d'éligibilité au programme;

**ATTENDU QUE** le propriétaire de l'immeuble situé au lot 4 923 505 a procédé au remplacement de son installation;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le conseil accepte la demande d'inscription au programme et accorde au propriétaire du lot 4 923 505, la subvention couvrant les frais de 4 261.95 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** le conseil autorise le paiement des factures reçues à ce titre de 4 261.95\$ plus les taxes applicables tel que le règlement le prévoit, conditionnellement au paiement par le propriétaire de tout arrérage dû à la municipalité au moment de la demande ainsi qu'au dépôt d'un certificat de conformité dûment signé et scellé par un professionnel qualifié et compétent en la matière, attestant que l'installation septique est conforme aux dispositions du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.22)*.

**QUE** le conseil mandate la directrice générale et secrétaire trésorière, ou la directrice générale et secrétaire trésorière par intérim ou son adjointe à appliquer les dispositions du règlements 389-2016 lorsque le financement de l'emprunt sera accordé.

ADOPTÉE

17-09-931

**9.4 Demande de certificat d'autorisation auprès du MDDELCC – Chemin Merrill**

**ATTENDU** la nécessité d'effectuer des travaux pour le soutènement du chemin Merrill;

**ATTENDU** que ces travaux sont en partie dans un cours d'eau et que conséquemment cela nécessite l'autorisation du MDDELCC;

***Il est proposé par le conseiller Christian Laporte  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise l'inspectrice en environnement à effectuer la demande de certificat d'autorisation pour les travaux de soutènement du chemin Merrill;

**QUE** le conseil autorise le paiement de 654\$ pour l'analyse du dossier par le MDDELCC;

**QUE** cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 47000 420

ADOPTÉE

17-09-932

**9.5 Demande d'appui et de priorisation de dossier auprès de la FQM concernant le contrôle du myriophylle en épi**

**ATTENDU QUE** le myriophylle en épi est une plante envahissante qui se propage de plus en plus dans l'ensemble des lacs du Québec;

**ATTENDU QU'UNE** vingtaine de lacs en sont affectés en Estrie, une quarantaine dans les Laurentides et près de 24 en Outaouais ;

**ATTENDU QUE** les méthodes de réduction et de contrôle de la plante semblent faire l'objet de controverses quant à leur durabilité;

**ATTENDU QUE** des sommes importantes sont engagées par les municipalités pour le contrôle et la réduction de la prolifération de cette plante et pour financer des projets expérimentaux;

**ATTENDU QUE** la dégradation de la qualité de l'eau des lacs peut avoir un impact direct sur la valeur foncière des immeubles riverains et conséquemment un impact important sur la richesse foncière des municipalités;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** la municipalité demande à la FQM de prioriser le dossier de contrôle de la prolifération du myriophylle en épi.

**QUE** la municipalité demande à la FQM d'amorcer des représentations auprès des instances gouvernementales fédérales et provinciales concernées afin d'aider les municipalités et les organismes de protection des lacs dans la recherche et la mise en place de solution efficaces et durables.

ADOPTÉE

17-09- 933

**9.6 Demande de participation de La Maison Aube Lumière à son activité de financement**

**ATTENDU QUE** La Maison Aube Lumière organise un tirage afin de lever des fonds pour soutenir ses activités d'accueil de personnes atteintes de cancer en phase terminale;

**ATTENDUE QUE** la municipalité est sensible à l'importance de cette ressource dans la région;

**ATTENDU QU'**Est prévue aux règlements du tirage, article 1.7, la possibilité d'échanger le prix du tirage par une compensation financière;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par le conseillère Gaétane Gaudreau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise l'achat de deux billets d'une valeur de 100\$ chacun pour le tirage qui aura lieu le 17 novembre prochain, afin de contribuer à la campagne de financement de La Maison Aube Lumière;

**QUE** dans l'éventualité où un des billets achetés par la municipalité est gagnant, la municipalité se prévaut de l'article 1.7 et fera don de la compensation financière à La Maison Aube Lumière.

ADOPTÉE

## 10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE

17-09- 934

### **10.1 Ratification de l'ouverture de soumissions de l'appel d'offres et octroi de contrat- déneigements des immeubles municipaux secteur Fitch Bay Partie 2**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le déneigement des immeubles municipaux ;

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été ouvertes à 11h30 le 25 août 2017 conformément à la politique de gestion contractuelle de la municipalité;

**ATTENDU QU'**une seule soumission a été déposée soit :

NOM	COÛT	TPS	TVQ	TOTAL
Excavation H et F Côté	4 949 \$	247.45\$	493.66\$	5090.11\$

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le conseil octroie le contrat pour le déneigement des immeubles municipaux à Excavation H et F Côté pour un montant 4 949.00\$, plus les taxes applicables;

**QUE** le document d'appel d'offres et ses addenda, ainsi que la soumission de l'adjudicataire font partie intégrante de la présente résolution et font foi de contrat;

**QUE** la dépense soit au poste budgétaire 02 33002 443, tel que prévu au budget.

ADOPTÉE

17-09-935

### **10.2 Ratification de l'ouverture de soumissions de l'appel d'offres et octroi de contrat- déneigements des chemins municipaux, secteur (A) 2017-2018, 2018-2019, et 2019-2020,**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour le déneigement des chemins municipaux ;

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été ouvertes à 11h00 le 5 septembre 2017 conformément à la politique de gestion contractuelle de la municipalité;

**ATTENDU QUE** résultats des soumissions, excluant les taxes est le suivant :

<b>NOM</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>
<b>Christopher Hatch</b>	<b>95 783.91\$</b>	<b>95 783.91\$</b>	<b>95 783.91\$</b>

**ATTENDU QU'**après étude de conformité par la directrice générale par intérim, le plus bas soumissionnaire conforme est Christopher Hatch;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil octroie le contrat de trois ans pour le déneigement des chemins municipaux secteur (A) à Christopher Hatch, pour un montant de 287 351.73\$ plus les taxes applicables;

**QUE** le document d'appel d'offres et ses addenda, ainsi que la soumission de l'adjudicataire font partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil autorise la directrice générale par intérim ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, et la Mairesse ou en son absence le maire suppléant, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat et tous autres documents s'y rattachant.

**QUE** la dépense soit au poste budgétaire 02 33001 443, tel que prévu au budget pour chacune des années.

ADOPTÉE

17-09-936

**10.3 Ratification de l'ouverture de soumissions de l'appel d'offres et octroi de contrat- déneigements des chemins municipaux, secteur (B) 2017-2018, 2018-2019, et 2019-2020,**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour le déneigement des chemins municipaux ;

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été ouvertes à 11h00 le 5 septembre 2017 conformément à la politique de gestion contractuelle de la municipalité;

**ATTENDU QUE** résultats des soumissions, excluant les taxes est le suivant :

<b>NOM</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>
<b>Entreprises P.S. Roy inc.</b>	<b>125 739.79\$</b>	<b>130 734.95\$</b>	<b>136 629.79\$</b>

**ATTENDU QU'**après étude de conformité par la directrice générale par intérim, le plus bas soumissionnaire conforme est Entreprises P.S. Roy inc.;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le conseiller Pierre Martineau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil octroie le contrat pour trois ans pour le déneigement des chemins municipaux secteur (B) à Entreprises P.S. Roy inc., pour un montant de 393 104.53\$ plus les taxes applicables;

**QUE** le document d'appel d'offres et ses addenda, ainsi que la soumission de l'adjudicataire font partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil autorise la directrice générale par intérim ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, et la Mairesse ou en son absence le maire suppléant, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat et tous autres documents s'y rattachant.

**QUE** la dépense soit au poste budgétaire 02 33001 443, tel que prévu au budget pour chacune des années.

ADOPTÉE

17-09-937

**10.4 Ratification de l'ouverture de soumissions de l'appel d'offres et octroi de contrat- déneigements des chemins municipaux, secteur (C) 2017-2018, 2018-2019, et 2019-2020,**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à un appel d'offres public pour le déneigement des chemins municipaux ;

**ATTENDU QUE** les soumissions ont été ouvertes à 11h00 le 5 septembre 2017 conformément à la politique de gestion contractuelle de la municipalité;

**ATTENDU QUE** résultats des soumissions, excluant les taxes est le suivant :

NOM	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Entreprises P.S. Roy inc.	112 103.41\$	117 098.42\$	122 993.42\$

**ATTENDU QU'**après étude de conformité par la directrice générale par intérim, le plus bas soumissionnaire conforme est Entreprises P.S. Roy inc.;

***Il est proposé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le conseil octroie le contrat pour trois ans pour le déneigement des chemins municipaux secteur (C) à Entreprises P.S. Roy inc, pour un montant de 352 195.25 \$ plus les taxes applicables;

**QUE** le document d'appel d'offres et ses addenda, ainsi que la soumission de l'adjudicataire font partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil autorise la directrice générale par intérim ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, et la Mairesse ou en son absence le maire suppléant, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat et tous autres documents s'y rattachant.

**QUE** la dépense soit au poste budgétaire 02 33001 443, tel que prévu au budget pour chacune des années.

ADOPTÉE

17-09-938

**10.5 Ratification de l'ouverture de soumissions de l'appel d'offres et octroi de contrat – abri au Parc Thayer**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé un appel d'offre sur invitation pour l'abri au Parc Thayer;

**ATTENDU QUE** résultats des soumissions est le suivant :

NOM	COÛT	TPS	TVQ	TOTAL
Construction M. Gaulin	21 735.00\$	1086.75\$	2168.07\$	24 989.83\$



**ATTENDU QU'**après étude de conformité par la directrice générale par intérim, le plus bas soumissionnaire conforme est Construction M. Gaulin;

***Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu***

**QUE** le conseil octroie le contrat pour la construction de l'abri au Parc Thayer à Construction M. Gaulin, pour un montant de 21 735\$ plus les taxes applicables;

**QUE** le document d'appel d'offres et ses addenda, ainsi que la soumission de l'adjudicataire font partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil autorise la directrice générale par intérim ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, et la Mairesse ou en son absence le maire suppléant, à signer pour et au nom de la municipalité le contrat et tous autres documents s'y rattachant.

**QUE** la dépense soit payée à même la subvention du FDT et au Fonds de roulement.

ADOPTÉE

17-09-939

**10.6 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal – confirmation des travaux**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a obtenu une subvention de 17 780 \$ pour des travaux sur le chemin Bell pour l'exercice financier 2017-2018;

**ATTENDU QUE** pour obtenir le versement de cette subvention, les travaux effectués doivent être effectués avant le 16 février 2018;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par la conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin BELL, pour un montant subventionné de 17 780\$ pour l'exercice financier 2017-2018 conformément aux exigences du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉE

17-09- 940

**10.7 Autorisation de paiement de facture**

Attendu que des travaux d'ajustement de regard sur le chemin Magoon Point ont eu cours le 13 juin 2017;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par la conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise le paiement de la facture numéro 105052, de Germain Lapalme et fils inc. au montant de 7 386.30\$ plus les taxes applicables.

**QUE** cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02 32003 521

ADOPTÉE

**11. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION**

17-09-941

**11.1 Approbation des comptes payés et à payer**

*Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu*

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis pour les mois d'août et septembre 2017, et autorise la directrice générale par intérim à payer du fonds général les comptes fournisseurs conformément à la liste approuvée.

- Total des comptes payés : 180 677.10 \$
- Total des comptes à payer: 82 749.38\$

**QUE** le conseil approuve la liste des salaires pour le mois d'août 2017, à savoir:

- Salaires des employés 44 232.56\$
- Salaires des élus 3 967.26\$
- Chef pompier 827.49\$

ADOPTÉE

**11.2 Rapport des délégations de pouvoir**

Le rapport des délégations de pouvoirs de la directrice générale par intérim, du responsable de la voirie et des infrastructures et du chef pompier sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport de la directrice générale par intérim 0.00\$
- Rapport du responsable/adjoint de la voirie et infrastructures 4 986.14\$
- Rapport du chef pompier 1 554.40 \$

17-09-942

**11.3 Mandat de services professionnels pour l'année 2018 à Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc.**

**ATTENDU QUE** la municipalité fait affaire avec Monty Sylvestre conseillers juridiques, depuis plusieurs années et désire poursuivre en ce sens pour la prochaine année;

**ATTENDU QUE** Monty Sylvestre a fait parvenir son offre de service et suggère le forfait de consultation, lequel offre une banque d'heure à moindre tarif;

**ATTENDU QU'**une fois cette banque épuisée, la municipalité sera chargée au taux régulier selon le tarif de l'avocat ayant travaillé dans le dossier ;

*Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu*

**QUE** le conseil autoriser la mairesse et la direction générale par intérim ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Monty Sylvestre, conseillers juridiques inc. à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

**QUE** le montant de la dépense est à prévoir au budget 2018.

ADOPTÉE

17-09-943

**11.4 Mandat en structure pour la caserne incendie- centre communautaire**

**ATTENDU QUE** la municipalité a confié un mandat pour la préparation des plans pour la construction de la caserne incendie/centre communautaire;

**ATTENDU QUE** pour compléter ces plans il est nécessaire de confier un mandat en structure;

**ATTENDU QUE** la firme d'architecture responsable du dossier a procédé à un appel d'offres auprès de ses différents fournisseurs de services;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le conseil mandate le plus bas soumissionnaire, la firme Côté Jean et associés, pour la préparation des plans et devis en structure pour la caserne/centre communautaire et pour la surveillance de chantier lors de la construction de la caserne incendie/centre communautaire pour un montant de 14 400\$ plus les taxes applicables.

**QUE** l'offre de services datée du 24 août 2017 fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** cette dépense soit affectée tel que prévu au plan triennal d'immobilisation.

ADOPTÉE

17-09-944

**11.5 Mandat en mécanique/électrique pour la caserne incendie et le centre communautaire**

**ATTENDU QUE** la municipalité a confié un mandat pour la préparation des plans pour la construction de la caserne incendie/centre communautaire;

**ATTENDU QUE** pour compléter ces plans il est nécessaire de confier un mandat en mécanique/électrique;

**ATTENDU QUE** la firme d'architecture responsable du dossier a procédé à un appel d'offres auprès de ses différents fournisseurs de services;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par le conseiller Dany Brodeur  
Il est résolu***

**QUE** le conseil mandate, le plus bas soumissionnaire, la firme IME experts conseil inc. pour la préparation des plans et devis en mécanique/électrique pour la caserne/centre communautaire et pour la surveillance de chantier lors de la construction de la caserne incendie/centre communautaire pour un montant de 27 000\$ plus les taxes applicables.

**QUE** l'offre de services datée du 28 août 2017 fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** cette dépense soit affectée tel que prévu au plan triennal d'immobilisation.

ADOPTÉE

17-09-945

**11.6 Appel d'offres – collecte des matières résiduelles**

**ATTENDU QUE** le contrat de collecte des matières résiduelles arrive à terme à la fin de l'année 2017 ;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise la directrice générale par intérim à procéder l'appel d'offres public selon les modalités convenues, notamment à l'égard du nombre de collectes pour les ordures (13), pour le recyclage (26) et le compost (29).

**QUE** la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions déposées.

Le vote est demandé :

La conseillère Gaétane Gaudreau vote contre, les conseillers Pierre Martineau, Christian Laporte et Dany Brodeur votent pour.

17-09-946

**11.7 Achat d'un ordinateur**

**ATTENDU** la nécessité de remplacer l'ordinateur de la réception;

**ATTENDU** l'offre de ASR datée du 18 août 2017;

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par la conseillère Gaétane Gaudreau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise l'achat d'un ordinateur pour la réception selon la soumission datée du 18 août 2017 au montant de 851.05\$ plus les taxes applicables auprès d'Informatique ASR.

**QUE** cette dépense soit affectée au poste budgétaire numéro 02 13000 726.

ADOPTÉE

**12. HYGIÈNE DU MILIEU**

**13. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**13.1 Dépôt du rapport du service incendie**

Le rapport des activités mensuelles du département incendie du mois d'août 2017 est déposé aux membres du conseil.

17-09-947

**13.2 Création de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est**

**ATTENDU QUE** les municipalités de Hatley, Ayer's Cliff, Stanstead, Canton de Stanstead, Canton de Hatley, North Hatley, Sainte-Catherine-de-Hatley et Ogden sont d'avis qu'il est dans l'intérêt des municipalités participantes d'optimiser les services de sécurité incendie du secteur Est de la MRC Memphrémagog en convenant d'une nouvelle entente intermunicipale constituant la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est, communément appelée «Régie incendie de l'Est», laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**ATTENDU QUE** cette Régie a pour objet l'organisation, l'opération et l'administration d'un corps de sécurité de prévention et de protection contre les incendies et de services connexes pour desservir parties des territoires des municipalités décrites à l'entente

***Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu***

**QUE** la municipalité approuve l'entente intermunicipale relative au service de protection contre les incendies Memphrémagog Est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**QUE** Mme Francine Caron Markwell, mairesse et Mme Caroline Rioux, directrice générale par intérim soit autorisées à signer cette entente;

**QUE** la municipalité demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (Ci-après « ministre ») d'approuver l'entente constituant la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités d'Ayer's Cliff, Hatley, Canton de Hatley, North Hatley, Stanstead, Sainte-Catherine-de-Hatley et Ogden de même qu'au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Le vote est demandé :

La conseillère Gaétane Gaudreau et le conseiller Dany Brodeur votent contre.  
Les conseillers Pierre Martineau et Christian Laporte votent pour.  
La Mairesse Francine Caron Markwell utilise son droit de vote et vote pour.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

#### 14. LOISIRS ET CULTURE

17-09-948

##### 14.1 Location de la salle du conseil pour les cours de Tai-chi

*Il est proposé par le conseiller Dany Brodeur  
Appuyé par le conseiller Christian Laporte  
Il est résolu*

**QUE** le conseil autorise la location de la salle du conseil le vendredi entre 9h00 et 10h30, du 22 septembre 2017 au 15 décembre 2017 pour les cours de Tai-Chi offerts par Mme Kim Prangley au tarif prévu à la politique de location de salle de la municipalité.

ADOPTÉE

#### 15. VARIA

#### 16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs commentaires et questions sont émis sur l'adhésion de la municipalité à la création de la Régie Est sur les incendie.

Une citoyenne exprime son inquiétude quant à la fréquence des collectes d'ordures notamment en ce qui a trait aux familles qui doivent disposer de couches.

17-09-949

#### 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La levée de la séance est proposée par la conseillère Gaétane Gaudreau, il est 21h02.

---

**Mme Francine Caron Markwell**  
Mairesse

---

**Caroline Rioux**  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière par intérim